

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No : 500-06-000922-183

« Toutes les entreprises domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec et s'étant vues imposer ou facturer depuis le 20 avril 2015 par Télébec des conditions ou des frais de résiliation de contrat. »

et

« Toutes les entreprises domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec et s'étant vues imposer ou facturer depuis le 20 avril 2015 par Vidéotron s.e.n.c. des conditions ou des frais de résiliation de contrat. »

Les Groupes

et

9238-0831 QUÉBEC INC. faisant affaires
sous le nom de **CAFÉIER-BOUSTIFO**

Demanderesse
(ci-après collectivement désignés les
« Demandeurs »)

c.

TÉLÉBEC

et

VIDÉOTRON S.E.N.C

Défenderesses

RÉPONSE

1. La défenderesse, **VIDÉOTRON S.E.N.C.**, par son avocat soussigné, répond à la présente Demande introductive d'instance afin de contester et d'établir un protocole de l'instance avec les autres parties.
2. La défenderesse est représentée par ses avocats soussignés dont les coordonnées apparaissent ci-après, sous la signature.

MONTREAL, le 25 janvier 2021

Woods s.e.n.c.r.l./U/P

WOODS S.E.N.C.R.L.

AVOCATS DE LA DÉFENDERESSE

VIDÉOTRON S.E.N.C.

Me Patrick Ouellet

Me Érika Normand-Couture

notification@woods.qc.ca

pouellet@woods.qc.ca

ecouture@woods.qc.ca

2000, avenue McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Téléphone: 514 982-4545

Télécopieur : 514-284-2046

Code d'impliqu : BW0208

Notre référence : 3971-51

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)
DISTRICT DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC**

« Toutes les entreprises domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec et s'étant vues imposer ou facturer depuis le 20 avril 2015 par Télébec des conditions ou des frais de résiliation de contrat. »

et

« Toutes les entreprises domiciliées ou ayant été domiciliées au Québec et s'étant vues imposer ou facturer depuis le 20 avril 2015 par Vidéotron s.e.n.c. des conditions ou des frais de résiliation de contrat. »

Les Groupes

et

9238-0831 QUÉBEC INC., faisant affaires sous le nom de **CAFÉIER-BOUSTIFO**

Demanderesse
(ci-après collectivement désignés les
« Demandeurs »)

c.

TÉLÉBEC
et
VIDÉOTRON S.E.N.C.

Défenderesses

RÉPONSE

ORIGINAL

Mes Patrick Ouellet & Érika Normand-Couture
Dossier n° : 3971-51

Woods s.e.n.c.r.l.
Avocats
2000, av. McGill College, bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3
T 514 982-4545 F 514-284-2046
Notification électronique : notification@woods.qc.ca
Code BW 0208